

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 20 OCTOBRE 2005**

Etaient présents :

M. Christian ARMAND, Maire, Président de Séance,
Mrs PERAY, COLLET, Mme BLANC Adjoints,
Mmes, LEANDRE, ROLLI,
Mrs CARETTI, DAVIS, GIGI, GIROD, MARTINEK, MOUTTON, RABILLER, ZAMORA.

Absents excusés : Mme LEMAITRE (pouvoir à M. Rabiller), COLLOMBET, LEVRIER.

Ouverture de la séance à 20 H.

1 Mme Léandre est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2 Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

Une précision est donnée concernant la délibération de l'achat du terrain à M. Levrat Stéphane :
« Une indemnité de perte d'exploitation sera bien versée à l'exploitant. »

3.DELIBERATIONS /

3.1. Contrat de prestation intellectuelle pour réalisation des annexes sanitaires pour le PLU

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de contrat de prestation intellectuelle pour la réalisation des annexes sanitaires : volets assainissement, eaux pluviales, eau potable et ordures ménagères, pour le Plan local d'urbanisme actuellement en révision, réalisé par le Cabinet de M. Gilles NICOT, ingénieur conseil à Chavanod (74).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du contrat de prestation présenté, pour un montant d'honoraires de 5 280 €HT soit 6 314.88 €TTC.
- AUTORISE M. le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.
- DIT que le montant de la dépense est prévu au budget 2005.

Acceptée à l'unanimité.

3.2. Bail entre la Commune de Péron et SEMCODA pour logements dans bâtiment communal de

Logras :

Le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu de conclure un bail entre la Commune de Péron et SEMCODA pour la location d'un logement type 3 (logement de fonction de l'institutrice Melle Serra) et d'une chambre avec salle de bains (logement de dépannage pour instituteur remplaçant) situés au 1^{er} étage du bâtiment communal de Logras.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du projet de bail à intervenir entre la Commune de Péron et SEMCODA pour un loyer annuel de 3 972 €avec provision mensuelle pour charges de 90.61 €
- AUTORISE M. le Maire à signer le bail à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

Acceptée à l'unanimité.

3.3. Convention pour location de la chambre située dans le bâtiment communal de Logras :

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la demande de Melle Chevrot, institutrice stagiaire récemment nommée à l'école primaire de Péron qui ne trouve pas de logement à louer dans les alentours, il y aurait possibilité de lui proposer la chambre située dans le bâtiment de l'ancienne école de Logras.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de louer à Melle Chevrot, la chambre aménagée située dans le bâtiment de Logras, pour un montant de loyer mensuel de 100 €charges de chauffage de la chambre et charges des communs comprises.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

Acceptée à l'unanimité.

3.4. Participation au chauffage par les instituteurs de Logras pour 2004/2005 :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il conviendrait de fixer la participation aux frais de chauffage pour l'année 2004/2005 concernant les logements communaux situés à Logras, occupés par l'institutrice Melle SERRA et le directeur d'école M. DEVESA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

* **DECIDE** de demander une participation aux frais de chauffage pour l'année 2004/2005 de :

● **522,40 €** à l'institutrice (M^{lle} SERRA)

● **522,40 €** au Directeur d'école (M. DEVESA)

Acceptée à l'unanimité.

3.5. Tarif concession pour nouveau columbarium

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en raison de l'installation d'un nouveau columbarium de 9 cases dans le cimetière de Péron, il y aurait lieu de fixer le tarif d'une concession correspondant à une case du columbarium, en tenant compte du prix de revient de celui-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE, compte tenu du coût du columbarium de fixer le prix d'une concession dans le columbarium à 700 € pour une capacité maximum de 2 urnes.

- DIT que la concession sera valable pour trente ans.

Acceptée à l'unanimité.

4. POINTS DIVERS :

4.1. Centre de Loisirs

- Compte rendu de la réunion du comité de Pilotage du 11 octobre.

Mme Blanc informe les conseillers présents que pour signer un contrat temps libres avec la CAF lié au centre de loisirs, il y a obligation de créer un comité de pilotage, composé : de la commission « projets sociaux », d'un membre de la CAF, de représentants du centre de loisirs, du directeur d'école, des présidents d'associations en liaison avec des enfants, et des représentants de parents dont les enfants fréquentent le centre de loisirs.

Le comité de pilotage est un regard extérieur sur les projets pouvant intéresser les jeunes de 3 à 16 ans en général, et sur le centre de loisirs en particulier. Il y a obligation de faire une réunion annuelle.

Le contrat temps libre permet à la CAF de financer environ 50 % du fonctionnement du centre de loisirs. Il doit être signé impérativement avant la fin de l'année.

Les participants à la réunion souhaitent revoir un point quant au fonctionnement actuel du centre de loisirs : le coût de l'accueil des enfants le mercredi. Pour cela un groupe de travail a été créé. Le comité de pilotage se réunira quand le groupe de travail aura rendu sa proposition.

4.2. BéBéBUS :

- Compte rendu de la réunion du 18 octobre.

Mme Blanc informe que l'accueil des enfants se fera fin novembre.

Un contrat enfance devra être signé avant la fin de l'année pour bénéficier de la subvention égale à 54% du montant de la participation communale versée à l'association.

Sauverny et Versonnex rentrent dans l'association « La Roulinotte ».

4.3. Aménagement du bâtiment de Logras par Semcoda :

- compte rendu de l'avancement des travaux.

M. Peray informe qu'il est toujours impossible à ce jour, de donner une date de fin de travaux.

4.4. Place St Antoine :

- Compte rendu de la réunion avec l'entreprise SAEV du 7 octobre.

M. le Maire informe que les murs de la place sont en cours de démolition, et qu'ils seront reconstruits avec des pierres non gélives. Les dalles en pierre de Rocheret seront nettoyées. La commune maintient ses réserves au cas où les problèmes de taches réapparaîtraient.

4.5. Bus SNCF Bellegarde-Divonne

Compte rendu de la réunion du 18 octobre 2005 avec le conseil régional

M. Collet informe sur le projet d'amélioration de la ligne TER :

Présentation du diagnostic de la situation actuelle. Présentation des 2 scénarios projetés, le but étant d'adapter la desserte aux besoins des usagers (horaires de travail, correspondances TGV, ligne Y et F...). Pour PERON: nous avons demandé que les arrêts de Logras et Greny soient maintenus, quelque soit le scénario choisi.

- Mise en place du planning de travail entre la région, le conseil général et la CCPG.

4.6. CCPG

4.6.1. Compte rendu de réunion du 14 octobre

M. Collet informe sur la résorption des points noirs pour le ramassage des ordures ménagères dans la commune.

Sur 32 points noirs identifiés dans la collecte:

- 18 ont été résolus
- 4 seront traités directement entre la CCPG et les particuliers (syndic, gestionnaire d'immeuble..)
- 10 devront être traités par la commune par des travaux d'aménagement :
 - *en aire de retournement pour 1 cas,
 - *en aire de retournement en T pour 5 cas (3 nécessitant la visite sur place de SITA-MOS pour validation),
 - *point de regroupement pour 3 cas,
 - *dérogation administrative Route de Pougny.

Il sera nécessaire de prévoir les emplacements dans le futur PLU et le financement des travaux au budget.

4.6.2. Compte rendu de la réunion du 17 octobre.

M. Collet informe sur l'aménagement des rives de la Groise.

Après visite sur les lieux, avec M. Nabaffa, le responsable et le technicien du Contrat de Rivières, il est décidé :

- de vérifier avec CIDEE (bureau d'étude) la justification de l'enrochement prévu dans l'étude technique.
- de proposer à CIDEE une alternative moins chère et répondant aux exigences des besoins.
- de la prise en charge par le plan de gestion de l'entretien des berges: du déblaiement des embâcles et de

l'élagage des rives.

Un nouveau chiffrage des travaux doit nous parvenir pour l'établissement du budget 2006.

5 COMPTES-RENDUS

5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1 Commission relations avec les Sociétés :

Compte rendu de la réunion du 13 octobre.

M. Collet informe sur :

- Bilan du forum du 11 septembre 2005.
- Formule du forum 2006: il est décidé d'organiser un forum le samedi 2 septembre 2006 de 9h00 à 13h00 avec repas à midi, animations proposées par les sociétés.
- Etablissement du calendrier des Fêtes 2006: les sociétés devront le valider avant le 15 novembre.
- Organisation de la vente des brioches ADAPEI
- Mise à jour des coordonnées des associations: encore en cours aujourd'hui
- Remise aux associations de factures relatives à divers remboursements (casse de vaisselle etc.) et ordures ménagères

Questions diverses :

- Comité des fêtes et Sou des Ecoles: mise à disposition officielle d'une partie de l'ancienne porcherie.
- Changement de local pour la chasse.
- Panneau d'affichage à disposition à la maison des sociétés,
- Mise à jour de la liste par le Comité des Fêtes après acquisition de nouveau matériel,
- Demande de mise en place d'un verrou dans les toilettes extérieures de la Maison des Sociétés
- « Tiocanie » informe la mairie que le groupe est à sa disposition en cas de besoin, ceci gratuitement.

5.1.2. Commission relations école :

Compte rendu de la réunion du 20 octobre,

M. Collet informe sur le conseil d'école :

- Bilan de la rentrée: 196 élèves inscrits + 2 entrées de moins de 3 ans (voir arrêté du maire).
- Rappel des différentes aides municipales en jeu. Rôle du Sou des écoles
- Le 1^{er} exercice d'évacuation a été effectué: le volume de la sirène d'alarme doit être augmenté pour être mieux perçue côté maternelle.
- Revoir le contrôle de la température classe CM2 en cas de canicule, la VMC doit toujours être en marche.
- Règlement intérieur. Attributions du conseil d'école.
- Projet d'école: la citoyenneté.
- Journée de l'environnement: 24 mai 2006.

Questions diverses pour le conseil municipal :

- Meilleur déneigement des trottoirs à proximité de Champ Fontaine
- Sécurisation du giratoire et des trajets d'accès à l'école en général. Problème de la vitesse des voitures sur ces trajets.

5.2. Commissions intercommunales :

5.2.1. Eau et assainissement

Compte rendu de la réunion du 12 octobre (M. Rabiller).

La commission a refusé de maintenir les prix actuels de l'eau, elle a exigé que conformément au choix de l'affermage, que le prix de l'eau soit le même pour toutes les communes, ce qui implique une baisse pour Péron.

Un rendez-vous sera pris avec M. Debarre, remplaçant de M. Bertin, pour la colonne d'alimentation en eau potable rue de la Gaine.

M. Rabiller regrette qu'un bouclage ne soit pas fait rue de la Gaine puisque la CCPG doit tirer un réseau d'eau pour alimenter la propriété de M. Girod.

Il regrette également que la commune ne profite pas de ses travaux pour faire des aménagements de voirie.

M. Zamora se joint à ce regret.

M. Le Maire répond que ses travaux ont été vus sur place avec la CCPG et la SAUR qui ne juge pas nécessaire ce bouclage, quant aux travaux de voirie, il estime plus raisonnable d'attendre l'installation des réseaux GDF à Logras (date non définie) et du plan de circulation avant d'entreprendre tous travaux d'aménagement.

5.2.2. Environnement Forêt Agriculture

Compte rendu de réunion du 12 octobre (M. Collet).

- Orientations budgétaires 2006
- Aide aux énergies renouvelables: 8 dossiers de particuliers acceptés. Une information paraîtra dans le prochain Petit Péronnais, concernant l'attribution des différentes aides.
- Compte-rendu des journées de l'environnement 2005.
- SCOT: Calendrier des réunions de la commission.

5.2.3. Tourisme.

Compte rendu de réunion. M. Gigi informe que :

- L'agence de développement touristique fermera ses portes fin 2005.
- La CCPG réfléchit à une autre forme de soutien au développement touristique.

5.2.4 Déchets

Compte rendu de la réunion du 19 octobre (M. Collet).

- Orientations budgétaires.
- Points noirs et abri-bacs: il en reste 15 à régler dans la commune, dont 12 à la charge de la mairie.
- Proposition de fermeture des déchetteries les 24 et 31 décembre.

6. COURRIER

Courriers de Me Roche avocat de M. Blanc Régis, protestant contre les décisions prises lors de la séance précédente :

Décisions du conseil municipal :

En ce qui concerne le cheminement sur le terrain demandé, M. Dimcovski devra présenter son projet sans toucher les remblais jugés illégaux par le tribunal administratif de Lyon.

En ce qui concerne les couvertures du Moulin et de l'ancienne scierie il peut les refaire à la condition que celles-ci soient identiques à celles existantes, s'il touche la structure des bâtiments les travaux devront être arrêtés car non conformes au POS en vigueur.

***Interruption de la séance à 22 h 30
avec l'accord du conseil municipal pour laisser la parole à M. Billet Claude.
Reprise de la séance à 22 h 45.***

7. DIVERS

M. le Maire informe que M. le Préfet a accepté par arrêté en date du 26/09/05 la création Du Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Sud Gessien.

Mme Blanc informe les conseillers de la réorganisation du travail des employés municipaux.

Mme Blanc demande l'avis du conseil suite à la très forte demande de Groupama de passer les contrats d'assurance avec franchises avec en contre partie la diminution du coût. Accord à l'unanimité des conseillers.

M. Collet demande que les employés communaux reprennent le croisement de la Route de Chanvière et de l'ancien chemin de Péron à Feigères.

SEANCE LEVEE A 23 H 10